



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT



Séance du 15 janvier 2013

L'an deux mille treize et le quinze janvier à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES – CAUQUIL - CURETTI - FABRIES – GROS - TACCONNE - VIALA - MMES COUGNENC – DURIS - FADDI - GILBERT - RABOU - SEGUR - MM BLANC – BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES – COLOMBIER - COMBET - DUVAL – FOURES (Suppléant) – GALZIN – GELIS (Suppléant) - JACQUET (Suppléant) - LENCOU - MAUREL – MAZARS - SARRAN - VANDENDRIESSCHE – VERNHES (Suppléant).

N° 2013/13

Objet : Budget Annexe Aquaval : création d'une régie de recettes

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de la nécessité de créer une régie de recettes pour le Budget Annexe Aquaval.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la création d'une régie de recettes pour le Budget Annexe Aquaval qui permettra l'encaissement :

- des entrées à la base de loisirs,
- des produits alimentaires vendus au bar d'Aquaval (Boissons, glaces, sandwiches, confiseries, snack, ...),
- de la vente des jetons de camping-car,
- de la location de parasols,
- de l'utilisation du mini-golf,
- de la vente des balles de ping-pong,
- de la vente des cartes postales,
- de la vente des enveloppes pré-timbrées.

- dit que les moyens de paiements acceptés sont les chèques, espèces et chèques vacances,
- autorise Monsieur le président à effectuer toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 17 janvier 2013.

Raymond GARDELLE